

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'habitat, l'Urbanisme et de la Ville

Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya de Souk-Ahras

DIRECTION GENERALE

N° 2493

MISE EN DEMEURE N°02
A l'Entreprise: NEDJAOUM Zohir dont le siège social
est à 14 Cité EL MOSTAKBEL OUM EL BOUAGHI
Détentrice du marché n° 47 en date du 17/12/2024
Ayant pour objet : Réalisation en Tous Corps d'Etat
des 60/100/500 logements publics locatifs + VRD
des 100 logements à la commune de Sedrata wilaya
de Souk-Ahras Lot n° 01
(Programme au titre de l'année 2024)

- Conformément au décret exécutif n° 21-219 du 20/05/2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.
- Conformément au décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant règlementation des marchés et de délégation de service publics.
- Vu le marché visé par la commission des marchés publics de l'office sous le n° 47 en date du **17/12/2024** concernant le projet de: Réalisation en **Tous Corps d'Etat** des **60/100/500** logements publics locatifs + **VRD** des 100 logements à la commune de Sedrata wilaya de Souk-Ahras Lot n° 01 (Programme au titre de l'année 2024) pour un montant de 25.064.207,74DA conclu avec l'entreprise de travaux **NEDJAOUM Zohir** dont le siège social à **14 Cité EL MOSTAKBEL Oum Bouagui**
- Vu le retard enregistré dans la réalisation du projet
- Vu le non-respect du délai de par rapport au planning des travaux
- Vu les rapports justificatif du bureau d'étude concernant le retard
- Vu le manque des moyens humains et matériels nécessaires

L'entreprise **NEDJAOUM Zohir** est mise en demeure de :

- L'amélioration du rythme de réalisation des travaux
- Renforcement du chantier en moyen humain nécessaire et qualifiés
- Approvisionner le chantier en matériaux en quantité suffisante
- Actualisation et amélioration du planning des travaux selon les nouvelles données du projet
- Le travail avec un rythme de 3 x 8 pour rattraper le retard enregistré

Un délai de **Huit (08) Jours** vous est accordé pour exécuter ce qui précède.

Faute de quoi les mesures coercitives nécessaires seront appliquées